



Commune de La Rippe

Demande d'autorisation de raccordement et d'installation au réseau d'eau potable

<u>Propriétaire</u>		<u>Chantier</u>	Villa / Immeuble habitation/ Industrie/ Mixte/administratif
Nom		Désignation	
Prénom		Adresse	
Adresse		Lieu	
Lieu		N° parcelle	
Tel.		N° CAMAC/PC	

<u>Architecte / ou ingénieur spécialisé</u>		<u>Installateur sanitaire</u>	
Nom		Nom	
Responsable		Responsable	
Adresse		Adresse	
Lieu		Lieu	
Tel.		Tel.	
Email		Email	

☐	<i>Nouveau branchement</i>	☐	<i>Branchement existant</i>
--------------------------	-----------------------------------	--------------------------	------------------------------------

Notices pour les architectes, promoteurs et propriétaires

Demande de raccordement et installation d'eau :

- Ledit formulaire doit être rempli et envoyé à notre adresse avec un plan de situation et un plan de l'immeuble indiquant le point d'introduction.

Vanne de prise :

- La vanne de prise sur la conduite principale sera posée ou changée que par l'entreprise concessionnaire.
- Seules les personnes autorisées par la commune ont le droit de manœuvrer les vannes de prise.

Introduction :

- Les installations extérieures, dès et y compris la vanne de prise sur la conduite principale jusqu'à la chambre compteur ne peuvent être établies, renforcées ou transformées que par l'installateur concessionnaire de la commune de La Rippe.

- La conduite du branchement doit être de la même matière, sans raccord depuis la vanne de prise jusqu'à l'intérieur du bâtiment. Une partie doit rester visible après la traversée du mur de façade "*min. 10 cm*".
- L'introduction dans le bâtiment se fera avec un "passage de mur" type RMA HEW ou similaire (Voir exemple ci-dessous).



Travaux de fouilles et de terrassement :

- La couverture de la conduite est au minimum de 1.00 m. La conduite doit reposer sur au minimum 10 cm de matériau fin damé. Les tuyaux ne doivent en aucun cas toucher des pierres, de la maçonnerie ou du rocher en place.
- Le fond de la fouille doit être réglé avec le plus grand soin.
- La fouille doit après contrôle soigneusement et remblayée avec un matériau fin, ceci jusqu'à minimum de 20 cm au-dessus de la conduite.
- Le damage mécanique n'est admis qu'à partir de 50 cm au-dessus de la conduite.
- L'emploi de gravats de construction ou autre matériau agressif est interdit.

Raccordement définitif :

- Le raccordement définitif sera autorisé dès la suppression (si besoin) de l'ancienne alimentation à l'endroit indiqué par nos services.

Installations normales (directives SSIGE W3, table simplifiée & diagramme)

Nombre total des unités de raccordement			LU
Débit fixe de l'installation			l/s
Débit de pointe de l'installation			l/s
Débit total de l'installation			l/s
Caractéristique de l'installation de distribution	Nouvelle ☐	Transformation ☐	
Diamètre de la conduite d'introduction demandée (Selon calcul LU)	mm		

Robinetterie et poste de mesure :

Diamètre du compteur principal (déterminer selon le calcul des LU)			mm
Emplacement du compteur principal :			
Sous-compteur :	Oui ☐	Non ☐	Nombres (1 ou 2)
Divers :			

La pose d'un compteur se fera selon le schéma annexé et comprend au minimum :

- Un robinet d'arrêt avant chaque compteur.
- Un clapet de retenue ou un disconnecteur selon le type d'installation après chaque compteur selon le type d'installation demandée.
- Un ou plusieurs compteurs fournis par le concessionnaire.

Nous vous rappelons que :

Les frais d'installations ainsi que la fourniture du compteur et du matériel de raccordement sont à la charge du propriétaire.

Le compteur doit en tout temps être accessible

Installations spéciales
(directives SVGW W3)

Conformément aux directives SVGW concernant la distribution de l'eau, l'installateur agréé annonce aux Service des eaux de la commune de La Rippe l'installation sanitaire suivante:

si case ci-dessous cochée veuillez compléter ci-dessous			
☐ Surpresseur	☐ Arrosage automatique – Débits	☐ I/s	☐ Piscine
☐ Traitement d'eau (adoucisseur)	☐ Récupération eau de pluie	☐ Fontaine	
☐ Autre :			
Défense incendie :	☐ Sprinkler (spécifications selon demande de raccordement)	☐ Poste incendie	

Nombre total des unités de raccordement			LU
Débit fixe de l'installation			l/s
Débit de pointe de l'installation			l/s
Débit total de l'installation			l/s
Caractéristique de l'installation spéciale	Nouvelle ☐	Transformation ☐	

Installation d'arrosage :

☐ Disconnection type BA		☐ Autre système homologué SSIGE	
Désignation	Fabricant	Type	Homologation SSIGE

Installation de traitement d'eau :

☐ Echangeur d'ion (adoucisseur à sel)		☐ Autre système homologué SSIGE	
Désignation	Fabricant	Type	Homologation SSIGE

Installation de récupération d'eau de pluie :

☐ Disconnection totale		☐ Autre système homologué SSIGE	
Désignation	Fabricant	Type	Homologation SSIGE

Autres pour chaque appareil spécial veuillez indiquer :

Désignation	Fabricant	Type	Homologation SSIGE

Installation Sprinkler :

Type d'installation :	Fabricant :		
Débit de pointe de l'installation Sprinkler :			l/s
Pression statique demandée pour l'alimentation Sprinkler			bar
Diamètre demandé pour alimenter le réseau Sprinkler			DN

Annexes à fournir avec la demande :

- Schéma de principe nourrice - Plan d'exécution - Schéma de colonne (si défense incendie).
- Autres si installations spéciales.

Avant la mise en service définitive de l'installation :

L'installateur autorisé garantit avoir effectué l'essai de pression, nettoyé et rincé les conduites selon les directives SSIGE W3 chap. 11 essai, contrôle et mise en service des installations.

Toutes les conduites d'eau de boisson doivent être essayées par l'installateur pendant qu'elles sont encore visibles, à une pression de 1.5 fois la pression de service mais au minimum 15 bar.

Avant la mise en service définitive, toutes les installations doivent être rincées et purgées énergiquement de façon à éliminer tous résidus et toutes substances étrangères.

Pour les essais et le rinçage on n'utilisera que de l'eau de boisson.

Timbre de l'installateur 	Date :
	Signature :

Timbre du propriétaire / architecte ou promoteur 	Date :
	Signature

Schéma de montage d'une batterie de distribution standard :

